

Spida Assurances sociales

Catalogue des prestations "Enveloppe des édifices suisse" valable depuis le 1^{er} janvier 2018

Allocations familiales

- Allocations pour enfants et allocations de formation conformément aux lois cantonales
- Allocations de naissance selon réglementation cantonale

Service militaire, service civil et protection civile – Régime des allocations pour perte de gain durant la formation de base en tant que recrue (codes de service 11,13,21,41)

• personnes sans enfant	CHF	62.00		
• personnes avec enfants	min. CHF	98.00	max. CHF	245.00

durant les autres périodes de service obligatoire (codes de service 10,20,22,23,30,40,50)

• personnes sans enfant	min. CHF	62.00	max. CHF	196.00
• personnes avec enfants	min. CHF	98.00	max. CHF	245.00

Service d'avancement (code de service 12)

• personnes sans enfant	min. CHF	111.00	max. CHF	196.00
• personnes avec enfants	min. CHF	160.00	max. CHF	245.00

Service long SL (300 j. code de service 10,11)

• personnes sans enfant	min. CHF	62.00	max. CHF	196.00
• personnes avec enfants	min. CHF	98.00	max. CHF	245.00

Cadre Service long SL (300–420 j. code de service 14)

• militaires cadre en service long, sans enfant	min. CHF	91.00	max. CHF	196.00
• militaires cadre en service long, avec enfants	min. CHF	135.00	max. CHF	245.00

Les taux précités se composent des APG légales.

Les taux journaliers sont calculés sur la base des tabelles officielles de l'OFAS:

Salaire annuel : 360 jours	Salaire mensuel : 30 jours	Salaire hebdomadaire : 7 jours
----------------------------	----------------------------	--------------------------------

Pour les membres d'Enveloppe des édifices suisse, le droit n'intervient que pour les prestations d'allocations familiales cantonales et que pour les allocations pour perte de gain légales (APG).

Les prestations selon les art. 43.1 / 49.2 / 51 / 52 et 53 de la CCT non mentionnées dans ce catalogue sont indemnisées par les employeurs d'Enveloppe des édifices suisse à leur propre charge.

Ce catalogue de prestations fait partie intégrante de la convention collective de travail (CCT) Enveloppe des édifices suisse ainsi que des règlements de la Fondation du Fonds social Enveloppe des édifices suisse.